



stéphaneplaza
immobilier

BAREME DES HONORAIRES au 01/11/2019

Agence de JONZAC

TERRAINS

Jusqu'à 30 000 € : Forfait 3000 €
Au-delà 30 000 € : 10 %
Honoraires à la charge de l'acquéreur

HABITATIONS

Jusqu'à 50 000 € : Forfait 4 000 €
Jusqu'à 120 000 € : Forfait 6 000 €
Au delà de 120 001 € : 5 %
Honoraires à la charge de l'acquéreur

LOCATIONS

6 % du loyer annuel à la charge du locataire (Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux inclus) * Forfait de 250 € minimum.
6 % du loyer annuel à la charge du bailleur (Visite, constitution et examen du dossier, rédaction du bail, état des lieux inclus) * Forfait de 250 € minimum.

* Décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires

GESTION

1 lot à 3 lots : 7 % du loyer charges comprises
4 à 8 lots : 6 %
A partir de 9 lots : 5 %

Carte professionnelle N° 1701 2018 000 029 598 délivrée par la CCI de Rochefort le 30/05/2018

RCS de SAINTES n° 514 425 073

GARANTIE FINANCIERE SOCAF 26 rue de SUFFREN 75015 PARIS n° 30 000

Transaction sans Manipulation de Fonds : 110 000€ - Gestion : 110 000€

L'agence immobilière Cabinet Nadia GAUVIN ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission

RC PRO: MMA 14 BD Marie et Alexandre OYON 72030 Le MANS CEDEX 9 police n° 105708080

Qualité de commerçant indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier